



## Factures d'eau de la Suez jamais recues depuis 8 ans

Par **ndh99**, le **11/02/2016** à **17:24**

Bonjour,

Je viens de recevoir un courrier de la Suez me précisant qu'ils ont fait une enquête et nous leur devons 1055m<sup>3</sup> d'eau au compteur. Pour geste commercial ils vont nous facturer que 6 mois d'abonnement et ils nous enverront un échéancier pour les règlements.

J'aurais voulu savoir quelles sont mes obligations sur cette réclamation de paiements ?

Et que veut dire 6 mois d'abonnements, est-ce que cela veut dire 6 mois d'abonnement et aussi seulement 6 mois d'eau utilisée ?

Quels recours possibles autrement ?

Merci pour votre aide.

MN

Par **amajuris**, le **11/02/2016** à **18:23**

bonjour,

aviez-vous souscrit auprès de cet organisme un contrat de fourniture d'eau ?

aviez-vous relancé cette société en indiquant que vous ne receviez pas de facture ?

Je comprends que la société vous facture 6 mois d'abonnements rétroactifs et 1055 m<sup>3</sup> d'eau.

Si vous n'avez rien payé depuis 8 ans, la proposition me semble avantageuse.

salutations

salutations